



MENACES DE NE PAS RENDRE LES ENFANTS

Par **Visiteur23174**, le **08/09/2011** à **10:36**

Bonjour,

Je suis partie mi août avec mes enfants, après lancement de la requête, juste en prévenant la gendarmerie. Je suis installée à 300 de mon mari et il a vu les enfants très souvent. Mais il ne voulait pas que je parte.

Il menace, dit que c'est une faute, que s'il a les enfants il peut refuser de les rendre car ils sont au domicile conjugal. Est-ce vrai ?

Par ailleurs, il veut la RA mais avant la conciliation alors que la requête est en RP pour moi, droit de visite libre pour lui et qu'il semblait d'accord.

Il part un mois en vacances. Il ne me donne rien depuis mon départ, ni écoles, ni alimentaire. Je ne peux rien faire ?

Par **Domil**, le **08/09/2011** à **12:25**

[citation]Il menace, dit que c'est une faute, que s'il a les enfants il peut refuser de les rendre car ils sont au domicile conjugal. Est-ce vrai ? [/citation] c'est une faute dans le cadre du mariage. Dans le cadre de la loi, les enfants ayant leur résidence habituelle chez vous, ça serait un délit de les y enlever mais s'il le fait, la police ne bougera pas.

Tant qu'il n'y a pas de décision de justice, vous ne pouvez rien faire concernant la pension.

Par **Visiteur23174**, le **08/09/2011** à **12:34**

Dans le cadre de la loi ils ont leur résidence au domicile conjugal ? Donc il peut légalement les garder parce que c'est le domicile conjugal ?

Mon avocate m'avait poussée à partir avant si on me proposait un HLM, ce que j'ai fait. Les accords oraux avec mon mari ne sont évidemment plus d'actualité puisqu'ils veut la garde contrairement à la requête que j'ai faite et qu'il a, d'après son avocate, acceptée. Maintenant,

la conciliation ne sera pas avant plusieurs mois.

Par **Domil**, le **08/09/2011** à **12:35**

[citation]Dans le cadre de la loi ils ont leur résidence au domicile conjugal ? Donc il peut légalement les garder parce que c'est le domicile conjugal ? [/citation] non, le domicile conjugal concerne les époux, pas les enfants.

Depuis votre déménagement, vous avez bien fait les changements d'adresse pour les enfants et pour vous (CNI, sécu, CAF, impôts, école etc.) ?

Par **Visiteur23174**, le **08/09/2011** à **13:02**

Oui, écoles, CAF, sécu, mutuelle,... J'ai récupéré toutes les dépenses s'y rapportant, comme conseillée par mon avocate. Je ne peux pas, financièrement, mais je serai dans le rouge. Je gagne 1100 euros par mois...

Mais j'ai fait les choses "bien", j'ai emmené les enfants et pris les charges avec, même s'il ne me donne rien.